



Avel Eusa

GAZETTEN ENEZ EUSA / BULLETIN MUNICIPAL ILE D'OUESSANT

Ohé les élus, bougez-vous le c.. !

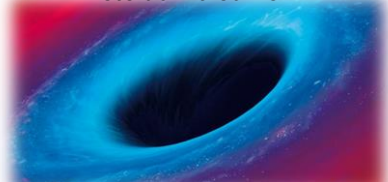
Ces propos publiés sur le « mur des lamentations » au pied de l'Eglise, au sujet de la prétendue inaction des élus sur la mise en service de l'Enez Edig font partie de l'expression libre de tout à chacun et c'est très bien ainsi. C'est d'ailleurs le b-a-ba de la démocratie : chacun doit pouvoir s'exprimer y compris en poussant un « coup de gueule » ! Par contre le caractère anonyme de cette missive lui enlève une grande partie de sa pertinence. Je ne crois pas que la personne qui s'est exprimée ait eu peur de quoique ce soit car quand on montre ses muscles verbaux comme cela, normalement on a peur de rien ! Et puis même si nous avons l'état d'urgence, je ne pense pas qu'il soit besoin de ressusciter « l'Armée de l'ombre » ! On imagine notre écrivain anonyme dont par manque de définition je ne connais pas le nom et que j'appellerai donc « SP » comme « Super Résistant » arrivant la nuit pour accrocher son acte de bravoure...

« Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines,
Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne ... »
Mais plus que la forme, c'est finalement le fond, sans aucune mauvaise interprétation, qui m'interpelle, et me laisse perplexe,
« Ohé les élus, bougez-vous le C.. ! »

Ce C majuscule désigne une partie du corps qui est effectivement très utile aux élus qui c'est bien connu passent leur temps assis à contempler les trains ou à Ouessant les bateaux qui passent. C'est d'ailleurs un organe très intéressant car on l'utilise dans des expressions de la langue française pour désigner l'action :

« Il se casse le c.. ! », « Il s'est fait un c.. ! » etc... Et pourtant, si l'on y regarde de plus près, entouré d'une partie charnue de notre corps, le c.. c'est aussi un trou, c'est le vide, ... En appeler au néant pour faire bouger les choses c'est un peu curieux. A moins que cela ne soit le « trou noir » à l'origine du big bang auquel cas effectivement il faudrait effectivement se le bouger !

Photo du « trou noir »



Écoutons le philosophe pour prendre un peu de hauteur : « Si haut que l'on soit placé, on n'est jamais assis que sur son cul. » (Montaigne)
Écoutons aussi le marin nous expliquer que pour faire avancer l'Enez Edig un peu plus vite il faudrait lui mettre « un tape-cul » ! La langue française propose une autre lettre qui pourrait nous éclairer : « Q » comme QI ! Mais comme on dit en breton : « Komz da va reor va fenn zo klanv ! »



Territoires à énergie positive pour la croissance verte

La visite au mois de juin de Madame Ségolène Royal n'était pas comme certains ont pu se l'imaginer un simple déplacement d'agrément ni une opération de communication. La ministre de l'Environnement est venue signer avec l'AIP et les quatre maires des îles du Finistère, une convention « TEPCV ».

En effet les projets présentés par l'Association des îles du Ponant et les communes insulaires ont été retenus au niveau national et une enveloppe de 500 000 € sur trois ans permettra pour les quatre îles finistériennes de financer des opérations liées à la transition énergétique. Pour Ouessant, plusieurs programmes vont être mis en œuvre prochainement :

l'éclairage public en installant des lampes LED qui permettront des économies substantielles, la distribution de distribution de lampes LED chez les particuliers et des subventions pour l'achat d'appareils de froid économes, des projets dans le domaine photovoltaïque, de la voiture électrique etc...

Au cours de sa visite, Mme. ROYAL a également apporté son soutien au travail mené par le Conservatoire de l'Abeille Noire



Dans ce numéro :

| | |
|--------------------------|-------|
| | 1 |
| Conseil du 14 avril 2016 | 2 |
| Conseil du 30 avril 2016 | 3 |
| Dessertes maritimes | 4 |
| Gwer Eusa | 5,6,7 |
| En bref, agenda, ... | 8 |

**I° Comptes administratifs 2015**

| | FONCTIONNEMENT | | | INVESTISSEMENT | | |
|----------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| | Dépenses | Recettes | Résultat | Dépenses | Recettes | Résultat |
| Camping | 31 741,61 € | 32 986,36 € | 1 244,75 € | 10 206,14 € | 62 426,06 € | 52 219,92 € |
| Eau | 340 270,32 € | 173 670,76 € | -166 599,56 € | 745 892,81 € | 699 952,64 € | -45 940,17 € |
| Assainissement | 55 581,44 € | 94 531,22 € | 38 949,78 € | 28 686,00 € | 161 033,38 € | 132 347,38 € |
| Déchets | 409 605,47 € | 403 393,13 € | -6 212,34 € | 83 073,63 € | 116 502,86 € | 33 429,23 € |
| Commune | 1 365 479,87 € | 1 841 862,44 € | 476 382,57 € | 1 546 279,48 € | 1 074 447,28 € | -471 832,20 € |
| TOTAL | 2 202 678,71 € | 2 546 443,91 € | 343 765,20 € | 2 414 138,06 € | 2 114 363,22 € | -299 775,84 € |

II° Budgets primitifs 2016

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------------|----------------|----------------|
| Camping | 32 583,00 € | 63 692,00 € |
| Eau | 277 959,00 € | 501 030,00 € |
| Assainissement | 84 477,00 € | 216 775,00 € |
| Déchets | 366 271,00 € | 79 883,00 € |
| Commune | 1 639 046,00 € | 1 766 662,00 € |

Délibération relative à la fixation des taux d'imposition

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2016 au même niveau que ceux de 2015, à savoir :

- TH : 23,43 % - TFB : 17,80 % - TFNB : 41,31 % - CFE : 29,32 %. Ces taux sont sensiblement inférieurs à la moyenne communale départementale. Le produit attendu est de 590 584.00 € contre 658 129.00 € en 2015. Cette baisse sensible est due à une revalorisation des bases locatives liée à une réclamation portée par EDF pour une erreur de taxation sur la centrale électrique ERDF. D'après les services fiscaux, il s'agit d'une "erreur de plume" d'ERDF.

III° Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le SDEF pour la salle omnisport et nouveau plan de à l'installation de la centrale photovoltaïque.

La commune a un projet de réhabilitation de son gymnase.

Pour la réalisation de ce projet coexistent distinctement deux maîtres d'ouvrages : la commune et le SDEF.

Afin de limiter les interfaces entre maîtres d'ouvrages, maîtres d'oeuvre et entreprises sur une emprise limitée, dans l'objectif d'optimiser l'utilisation des deniers publics et le délai de réalisation des opérations, la commune et le SDEF décident, au terme de la présente convention et en application de l'article 2-II de la loi modifiée n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, de confier au SDEF, qui accepte, la maîtrise d'ouvrage unique de la réalisation de l'ensemble des prestations liées à l'installation de la centrale photovoltaïque.

Le coût prévisionnel de la réhabilitation du gymnase, incluant le renforcement de la charpente, le désamiantage, la nouvelle couverture en bac acier, la réfection du sol et les diverses études, est de 261 000,00€. 65 500,00€ seront à la charge de la commune.

Dans le cadre du débat, M. Jean GOUZIEEN émet ses doutes sur la capacité affichée de cette installation photovoltaïque, qui lui semble surévaluée. Par ailleurs il s'interroge sur la durée de vie du bac acier

qui pourrait être inférieure à celle des panneaux.

IV° Club de voile**Achat de matériel complémentaire**

Après les gros achats réalisés en 2015, il est nécessaire de compléter l'investissement en matériel par :

- un bateau de sécurité SECU 13 Fun Yak – Longueur 3m90 - Largeur 1m60 - 120kg - Second Choix. Prix au départ de Quimper : 1 430,70 € HT soit 1 716.84 € TTC
- Un catamaran d'occasion, proposé par le club Léo Lagrange de Camaret. Prix TTC : 500.00 € TTC

Demande de subvention 2016

Cette demande est faite en ce début d'année car l'activité du club débute en mai (voile scolaire) et l'association a besoin de trésorerie pour payer le moniteur les trois premiers mois.

Le demande porte sur la somme de 3 000.00€. En 2015, l'association n'avait pas reçu de subvention de fonctionnement en raison des importants investissements de la Commune pour l'achat de matériel.

En complément, M. Joël RICHARD explique au conseil le fonctionnement de la voile scolaire, en vigueur depuis l'an dernier et qui présente un grand intérêt pour ouvrir les jeunes de l'île sur le nautisme et la vie maritime.

V° Vente terrain à M. Thierry MARIE

M. Thierry Marie a formulé la demande de pouvoir acquérir la parcelle D744. Cette

parcelle avait été achetée par la Commune qui envisageait au départ d'y implanter une partie de l'extension de la salle omnisport (construction d'un hangar de stockage). Mais finalement cette extension a été implantée au pignon ouest de la salle omnisport sans implantation sur cette parcelle D 744.

La commission d'urbanisme s'est prononcée favorablement à cette rétrocession de la parcelle D744 à M. Thierry MARIE pour son projet de construction d'un garage.

Le prix proposé est le même que celui d'acquisition par la Commune à savoir 10 745.00 €. A cette somme il faudra rajouter les frais de notaire (estimation : 1035.52 €).

VI° Cession du collège pour l'euro symbolique

L'ancien collège Sainte-Anne a été loué plusieurs années par la Commune pour le mettre à disposition d'associations de l'île. Mais depuis la fin de l'année 2015, cette occupation a cessé en raison du très mauvais état du bâtiment. (Toiture notamment).

Le Conseil municipal se dit favorable au principe d'une acquisition de l'ancien collège Sainte-Anne à titre gratuit et autorise le Maire à entamer des négociations avec le propriétaire.



Compte rendu intégral consultable en mairie
et sur www.mairie-ouessant.fr.

I° Questions environnementales

Agriculture

22 avril: visite d'Eliane Segalen, François Malgorn, Joël Richard, Denis Palluel à Moëlan sur Mer pour voir les possibilités d'utilisation de la procédure de mise en valeur des terres incultes et manifestation sous-exploitées sur l'île.

Voir le compte-rendu de la visite ci-dessous.

- Les actions menées à Moëlan sur Mer:

La réflexion a débuté en 2013, par la mandature précédente, puis poursuivie par l'équipe actuelle.

De nombreuses étapes constituent le projet. Il a fallu tout d'abord répertorier les surfaces concernées, établir l'inventaire des terres en friches et cultivées, faire connaître les objectifs de l'opération aux services de l'état, ainsi qu'au conseil départemental.

Rapidement, la population a été mise au courant des intentions du conseil municipal.

(...) Des étudiants de l'université d'Angers ont été chargés de renseigner et d'analyser l'opinion des agriculteurs, et d'étudier des projets d'exploitation biomasse.

Outre la participation des services de l'état et du département, du Conservatoire du Littoral, une large communication a été faite auprès de tous les organismes ayant un regard plus ou moins proche de la problématique agricole. (...)

A cette démarche, sont aussi associées les diverses associations environnementales et de protection de la nature présentes sur la commune ; ces associations n'interviennent sur le dossier, que par l'intermédiaire du conseil municipal (l'objectif premier étant la mise en place du projet sans créer de point de blocage).

Enfin, la municipalité a fait appel à "Terre de lien" pour servir de pilote. Cette association fait preuve d'une expérience incontournable dans le montage de projets de relance agricole. Depuis plusieurs années, elle a mené à bien de nombreuses réhabilitations d'exploitations au travers du pays.

Erwan Gourlaouen et Fabien Poirier de la DDTM ont attiré notre attention sur les difficultés liées au parcellaire, en particulier sur les recherches cadastrales.

Le morcellement des terrains, même s'il est bien moins fragmenté qu'à Ouessant, met à jour un travail astreignant tant dans la recherche des propriétaires que dans la définition des parcelles. La lecture du code rural ne pose pas clairement la notion de biens sans maîtres et celle de propriétaires inconnus, disparus ou indéfinis. La connaissance des propriétaires permettrait de solliciter l'obligation de mise en valeur de terres incultes.

Un mandataire, désigné par le TGI est chargé de prendre en charge la gestion des

terrains sans occupants, cette procédure s'avérant plus efficace pour le regroupement et la location, voire l'achat de parcelles sans propriétaires reconnus (le propriétaire peut à tout moment se faire connaître, une fois le dispositif en place, et faire valoir ses droits vis-à-vis des coûts des loyers mis en place). (...)

Un travail est aussi fait entre la municipalité et le Conservatoire du Littoral dans les parcelles attenantes à leurs zones d'action respectives.

L'information des usagers, la mise à disposition d'un cahier de doléances en mairie, des réunions publiques d'étapes ont permis de faire avancer le projet. Enfin, une commission communale pour l'aménagement foncier (CCAF) a été créée, celle-ci regroupe la totalité des intervenants et se réunira pour prendre les décisions finales. (...)

Au départ du projet, (...), l'agriculture bio était mise en avant, remettant en cause l'agriculture conventionnelle, portée par une partie des agriculteurs de la commune.

Le conseil municipal est donc aujourd'hui attentif à ne parler que de projet agricole ou de reconquête des friches par l'agriculture.

Dans sa démarche, le conseil municipal souhaite aussi que le projet permette l'approvisionnement local, par la mise en place d'un circuit court.

Parmi les difficultés, à retenir :

- Le Syndicat de la Propriété Rurale semble « réticent », bien que tous les propriétaires approuveraient le projet et que pas un seul d'entre eux, n'est lié à ce syndicat. (...)

- La cartographie de la répartition parcellaire (culture, construite, friches) doit faire l'objet d'un accord, de préférence, de l'ensemble des acteurs,

- La cartographie proposée doit aussi prendre en compte le critère « environnement paysagé »

- Le projet d'aménagement doit aussi prendre en compte, les zones construites et notamment la proximité des habitations, surtout dans le cas d'exploitation conventionnelle (utilisation de lisier, etc...).

- L'approbation de la cartographie retenue par l'association des chasseurs, qui participe déjà à un entretien partiel des terrains, mais qui pourrait s'inquiéter d'une modification importante des zones de chasse.

Les conseillers insistent sur l'importance de l'information des ouessantins.

Une première réunion publique a eu lieu en février pour le rapport d'étude des étudiants de l'UBO. Fin juin-début juillet, une nouvelle réunion publique avec le PNRA permettra de faire le point sur l'avancée de la réflexion sur le foncier et sur les projets agricoles.

Le parcours sur le terrain, les diverses discussions entamées pendant ces visites, ont permis de pointer de nombreuses synergies entre les projets de relance agricole ouessantins et moëlanais.

II° Bateau

Mr François Malgorn fait le point sur la desserte maritime.

L'Enez Hoëdic assurera les rotations à partir du 1er mai puis partira vers Sein début juin pour revenir en été à Ouessant. Ce bateau ne fera qu'une seule saison, puisqu'il est vendu à un autre armement. Un bateau remplaçant est prévu pour 2017, il faudrait qu'il soit plus rapide et ne serve que de bateau d'appoint.

Lors de la mise en place de la prochaine délégation de service public, il faudrait que le futur délégataire place en priorité la construction d'un bateau qui naviguerait toute l'année, avec une capacité de 100 à 150 passagers (navire mixte, fret/passagers) de manière à rationaliser la flotte disponible, en vue d'une démarche économique souhaitée de tous.

Après accord préalable du Maire, M Victor SAVINA est autorisé à intervenir dans le débat et invoque le fait que la sécurité n'est pas assurée et que l'on peut se servir de ce mobile pour empêcher les rotations de l'Enez Hoëdic. Il souhaiterait que le conseil municipal intente une action contre l'administration qui a autorisé ce navire à naviguer dans cette zone.

Un débat « houleux » s'installe alors entre les différents intervenants, au sujet des propos du Directeur de la Penn ar Bed stipulant que le Conseil Départemental a donné son accord pour l'exploitation de ce navire, au vu du certificat de navigation délivré par les Affaires Maritimes. (...)

M Nicolas BON souhaitant rétablir l'ordre, indique que si les bateaux naviguent c'est qu'ils ont obtenu les autorisations nécessaires, ils ont donc leur certificat de navigation.

M Victor SAVINA précise que ce certificat de navigation n'autoriserait le bateau qu'à naviguer dans des eaux calmes, ce qui à partir de force 5 de vent compromettrait sérieusement la sécurité des passagers. (...)

Mr Victor Savina affirme qu'on lui a dit que les maires des îles n'ont pas fait grand-chose pour empêcher la mise en service de l'"Enez Edig". Mr François Malgorn conteste vivement et affirme que les maires et leurs représentants n'ont cessé depuis un an de contester l'affrètement de ce navire auprès du conseil départemental.

M Nicolas BON (...) indique que l'on ne peut que questionner, signalant que le conseil municipal n'a aucune compétence pour empêcher ce bateau de naviguer.

A l'issue des débats, il est proposé d'émettre par écrit les interrogations du conseil municipal sur les conditions de sécurité de navigation du navire Enez Edig et le souhait d'avoir la confirmation que tous les bateaux qui naviguent vers nos îles, le font en toute sécurité des passagers.



DESSERTTE MARITIME

La Compagnie Penn Ar Bed exerce son activité en vertu d'un contrat de délégation de service public attribuée par le Conseil Départemental du Finistère. Chaque année, deux réunions d'un comité consultatif sont organisées avec des représentants du Conseil Départemental, de la Cie Penn Ar Bed et d'élus municipaux des îles et communes ayant un port faisant la liaison.

Mais lassés de ne pas être entendus, les Maires de molène et d'Ouessant ont décidé de ne pas assister à la réunion organisée en juin. Dans la lettre dont nous publions des extraits ci-dessous, ils expliquent les raisons de ce « boycott ». A noter que le représentant du Comité d'Entreprise (personnel salarié de la Cie Penn Ar Bed) a également décidé de ne pas participer à cette réunion.

« Monsieur le Président,

Cela fait des années qu'au sein du comité consultatif, nous faisons valoir les attentes et les besoins des insulaires en matière de desserte maritime.

Ces demandes vous les connaissez fort bien depuis longtemps. Elles portent principalement sur la possibilité toute l'année de pouvoir faire l'aller et retour dans la journée au moins deux ou trois fois par semaine. [...]

Force donc est de constater que notre avis n'a absolument aucune importance. Nous sommes un peu comme dans une représentation théâtrale où chacun doit jouer un rôle convenu : nous sommes les « rôleurs de service », jamais contents et en face nous avons les bons gestionnaires, qui seuls connaissent les réels besoins et nécessités du service.

Pire, au lieu de nous concentrer sur les avancées qui pourraient faire évoluer positivement cette desserte maritime, avec une vue à long terme en matière de développement local nous devons maintenant nous battre contre les reculs que discrétionnairement vous avez mis en œuvre et que nous nous permettons de rappeler.

- En mai 2015 en dehors de toute concertation, les dernières places de parking au port du Conquet sont supprimées sans proposer aucune solution de remplacement.

- A l'automne 2015 on apprend que la DSP est prolongée d'un an. Une nouvelle DSP est en cours de préparation : nous ne connaissons pas le cahier des charges, aussi bien gardé qu'un document classé « secret défense ». A quoi la « concertation » organisée par le Conseil Général avec des cahiers déposés dans les mairies en 2014 a-t-elle servi ? Nous vous laissons le soin de trouver la réponse...

- Dans vos négociations avec Keolis pour la prolongation par avenant du contrat, vous mettez dans le panier le déclassement de l'André Colin et son remplacement par un bateau construit pour naviguer au départ sur l'Odet. Ce bateau, l'Enez Edig vous le savez et les équipages et officiers vous l'ont fait savoir n'est pas adapté à la navigation dans nos eaux. Une des conséquences de cette mise en service, est la réduction de l'amplitude horaire pour les bateaux du lundi et du jeudi au départ des îles. Visiblement ce bateau est vendu à la fin de la saison. Mais quid du remplacement du Colin ? Evidemment les navigants et les insulaires sont les moins bien placés pour donner un avis ! Les Maires d'Ouessant et de Molène,

Aller-retour express...

Une des demandes récurrentes des insulaires est de pouvoir partir dans de bonnes conditions en faisant l'aller-retour en une journée, ce qui évite bien du stress et de la fatigue. Les horaires d'hiver ne nous permettent de le faire qu'une fois par semaine et avec un temps de séjour relativement court. La situation s'améliore un peu en mi-saison puisque le mercredi et le vendredi on peut partir à 8h 30 et revenir à 18h30. Mais dès la dernière semaine de juillet et durant le mois d'août, la seule possibilité c'est de partir à 10h10, pour arriver au Conquet à 11h30, c'est-à-dire à Brest vers 12h30, puis reprendre le bateau à 17h20 c'est-à-dire quitter Brest vers 15h45 . Une journée de perdue pour trois heures sur le continent ! De qui se moque-t-on ?

Fanch voyage...

Ce que vous avez peut-être lu dans la presse est la stricte vérité. Le portrait de notre président François HOLLANDE n'étant jamais arrivé à Ouessant en 2012, nous sommes forts dépourvus quand nous avons une visite nécessitant un certain protocole... La solution est venue de Molène, et par trois fois, bien emmitoufflé dans un sac étanche, en zodiaque ou par la Penn Ar Bed, le président a franchi le Fromveur pour rejoindre la Mairie d'Ouessant et accueillir nos hôtes officiels. Visiblement entre Molène et Ouessant il n' a pas le mal de Maire...

